

## Archives départementales de Seine-et-Marne

ACTION ÉDUCATIVE

# MUSÉE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Un parcours en deux temps destiné aux élèves préparant le Concours national de la Résistance et de la Déportation ou travaillant sur la Seconde Guerre mondiale.



Les Archives départementales proposent en partenariat avec le musée de la Gendarmerie Nationale à Melun un parcours sur le thème annuel du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

À travers des fonds spécifiques ou des objets de collection, ce parcours met en avant le thème annuel choisi pour le concours auprès des élèves, en lien avec le programme d'histoire-géographie.

### Déroulement

Le parcours s'organise en deux temps :

## ~~UNE SÉANCE AU MUSÉE DE LA GENDARMERIE NATIONALE A MELUN~~



### Activité "La fabrique de l'Histoire : 1940, entrer en résistance" (durée 2h30)

Visite de la partie du parcours permanent sur la Seconde Guerre mondiale permettant de contextualiser le rôle des gendarmes durant la période 1939-1945 : combats de mai-juin 1940, rattachement organique de la gendarmerie, actes de collaboration et de résistance.

En parallèle, les élèves étudient des documents (témoignages, presse, photographies, rapports, livres d'or, états de services...) sur **un aspect à définir par les enseignants au moment de la réservation** entre la thématique annuelle du CNRD ou "Obéir ou désobéir quand on est gendarme pendant le régime de Vichy, collaboration et résistance"

## ~~UNE SÉANCE AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE À DAMMARIE-LÈS-LYS~~



### Atelier "Bienvenue aux Archives, spécial Seconde Guerre mondiale" (durée 2h)

Visite des coulisses du bâtiment (45 minutes maximum) et analyse de documents originaux faisant ressortir le thème annuel du Concours National de la Résistance et de la Déportation pour les élèves qui le préparent.

Pour les élèves qui ne participent pas au concours, analyse de documents sur le thème de la Résistance et/ou de la Déportation à définir au moment de la réservation.

## Horaires

Les horaires sont à définir lors de la réservation : l'accueil des classes peut s'effectuer uniquement en période scolaire le lundi et le jeudi de 9h30 à 17h aux Archives départementales et de 9h à 17h au musée de la Gendarmerie nationale excepté le mardi.

Un battement de 1h30 doit être prévu entre l'animation du matin et celle de l'après-midi.

## Tarifs

Groupes limités à 30 élèves :

- **Musée de la Gendarmerie nationale** : tarif forfaitaire de 30€ pour une classe, 55€ pour deux classes et gratuité pour les accompagnateurs. Le règlement peut s'effectuer sur place ou par virement bancaire après émission d'une facture.
- **Archives départementales** : gratuit.

## Réservation

- [Remplir le formulaire de réservation en ligne](#)

Une fois les dates d'animation convenues, chaque site vous adressera un courriel avec une lettre d'engagement ou un devis à retourner remplis et signés par courriel, courrier ou fax. La réservation de la journée ne sera effective qu'à leur réception.

## ATTENTION

Réservations possibles à partir de juin 2021. En cas d'annulation, prévenir au plus tard 48 heures avant l'animation.

## Modalités d'accueil et de visite

### Sur les deux sites

La présence des encadrants est impérative et leur implication nécessaire : un accompagnateur pour 15 élèves de collège ou lycée.

Certaines règles sont à rappeler aux élèves avant leur venue aux Archives départementales afin de protéger les collections : ne pas toucher aux objets (sauf si le médiateur les y engage), ne pas boire, manger ou mâcher de chewing-gum, ne rien jeter par terre ou dégrader volontairement le matériel, ne pas courir, crier ou se bousculer, ne pas utiliser d'autre matériel que celui recommandé par le médiateur.

### Aux Archives départementales

- Accompagnateurs comme élèves seront invités à déposer leurs sacs et affaires personnelles dans des malles à l'entrée des salles pédagogiques.
- Repas : Les pique-niques sont autorisés dans le parc des Archives départementales du lundi au jeudi. Le hall et les toilettes sont accessibles le midi du lundi au jeudi.

### Au musée de la Gendarmerie nationale

- Sacs et affaires personnelles seront déposés dans la salle de médiation ou dans une malle prévue à cet effet.
- Repas : deux tables de pique-niques sont mises à disposition à l'extérieur, à l'arrière du Musée. Des sanitaires sont accessibles au rez-de-chaussée du Musée.